



## Fiche d'information

---

# Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité

**Avec le Costa Rica, Fidji, l'Islande, la Nouvelle-Zélande et la Norvège la Suisse participe à une initiative en vue d'un accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (*Agreement on Climate Change, Trade and Sustainability, ACCTS*). Cet accord contribuera à la réalisation des objectifs environnementaux et à la promotion du commerce durable.**

Les parties participant à l'initiative partagent le même avis, à savoir que les politiques commerciales et environnementales peuvent s'influencer et se soutenir mutuellement. L'ACCTS est conçu pour exploiter ces possibilités et promouvoir un commerce durable par l'application ciblée de mesures commerciales. Cela contribue à la mise en œuvre des objectifs environnementaux globaux et nationaux tels que ceux de la Convention de Paris sur le climat.

L'ACCTS couvrira dans un premier temps les domaines réglementaires suivants :

- **Libéralisation des biens et services environnementaux**

En facilitant l'accès au marché des biens et services environnementaux, les technologies environnementales sont rendues moins coûteuses. Cela permettra une utilisation plus efficace des ressources pour protéger les ressources naturelles.

- **Réglementation des subventions pour les énergies fossiles**

Les subventions pour les énergies fossiles, rendent p.ex. les carburants moins chers et favorisent les émissions de CO<sub>2</sub>. En même temps, les technologies à forte intensité de CO<sub>2</sub> sont privilégiées par rapport aux technologies à faibles émissions. Une réglementation de ces subventions devrait éliminer ces distorsions commerciales et rendre les investissements dans les énergies renouvelables plus attrayants.

- **Lignes directrices dans le domaine de l'étiquetage environnemental**

Cela permet de soutenir le développement et l'application effectif des labels environnementaux volontaires qui encouragent les méthodes de production durables.

Des éléments supplémentaires qui entrent dans les objectifs de l'initiative peuvent être pris en compte soit pendant la phase de négociation, soit après. L'ACCTS est ouvert à de nouveaux membres et devrait pouvoir s'adapter à des circonstances changeantes.

La participation à cette initiative complète l'engagement de la Suisse en faveur d'une politique commerciale durable. Outre son engagement dans les accords de libre-échange, la Suisse a également défendu dans le passé les intérêts couverts par l'initiative, tant au niveau multilatéral que plurilatéral. Toutefois, il n'a pas encore été possible de les mener à bien. L'initiative ACCTS offre donc la possibilité de parvenir à un résultat ambitieux parmi les pays qui partagent les mêmes idées.